

Cooper	Instructions	Version 1
	Lavage de mains	Page 1 sur 1

Le lavage de mains est obligatoire dans les cas suivants :

- Après être allé aux toilettes ;
- après s'être mouché ;
- après avoir éternué ;
- avant et après une préparation ;
- dès que vos mains vous paraissent sales ;
- avant et après avoir mangé ;
- à l'arrivée et au départ de la pharmacie.

Le lavage des mains s'effectue de la façon suivante :

- Mouillage des mains à l'eau tiède ;
- savonnage des mains pendant au moins 20 secondes ;
- frotter dans l'ordre :
 - les poignets ;
 - la paume des mains ;
 - le dos des mains ;
 - les espaces interdigitaux ;
 - les ongles.
- rinçage à l'eau claire ;
- essuyage par tamponnage avec un essuie tout jetable.

En cas de lavages trop fréquents, penser à utiliser une crème pour les mains.

Rédaction :

Approbateur :